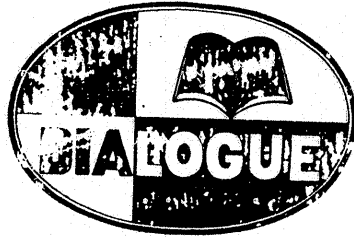


ICIR-98-41-T
22/11/2002 G.

DNSIO

DIALOGUE

REVUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION
(MOMENTANEMENT EN BELGIQUE)



A CHACUN
SES RESPONSABILITÉS



ISSN 0257-0017

BIMESTRIEL N° 212

Septembre-Octobre 1999

Bureau de dépôt: Bruxelles X.

ICIR-98-41-T
Exh. DNSIO
Tendered on 22/11/2002.
G.

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes sociaux, économiques, politiques, culturels, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.
Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI

Téléphone (250) 74178

Momentanément en Belgique :

40, Av. de la Renaissance - 1000 BRUXELLES Tél./Fax. (32.2)735.39.16

Le contenu des articles n'engage que leurs auteurs. Le droit de réponse est reconnu dans les limites définies par la loi.

Numéros de 1997-1999 encore disponibles à la rédaction :

- N° 199 (juillet-août 1997) : Deux congrès au chevet des Grands-Lacs
N° 200 (sept.-oct. 1997) : Information et désinformation
N° 201 (nov.-déc. 1997) : Non-Paix : géopolitique dans la région des grands lacs
N° 202 (janv.-févr. 1998) : Sortir de la spirale de la violence
N° 203 (mars-avril 1998) : Burundi : une lueur d'espoir
N° 204 (mai-juin 1998) : Des héros pour le Rwanda
N° 205 (juillet-août 1998) : Une commission pour le Rwanda
N° 206 (sept.-oct. 1998) : La violence cachée
N° 207 (nov.-déc. 1998) : La lutte pour la survie
N° 208 (janv.-févr. 1999) : Les Eglises face à la vérité historique
N° 209 (mars-avril 1999) : Un évêque sous les verrous
N° 210 (mai-juin 1999) : Rwanda : espoir et interrogations
N° 211 (juillet-août 1999) : Comprendre le passé et préparer l'avenir

DIALOGUE

Revue fondée en mars 1967 (31ème année)
par l'Abbé Jean MASSION (1904-1990)

EDITEUR : ASBL - DIALOGUE

B.P. 572 KIGALI/RWANDA Tél. (250) 74178

DIRECTEUR a.i. : M. Philippe DECHAMPS

COMITE DE REDACTION :

Thaddée BAGARAGAZA - Lucie BRAGARD - Michel HAKIZIMANA
Roger HEREMANS - Charles KAREMANO - Vénuste LINGUYENEZA
Joseph NTAMAHUNGIRO - Charles NTAMPAKA
Pie NTAVYOHANYUMA

Imprimé par l'Imprimerie Litt, Bruxelles

Tirage : 1.300 exemplaires

Couverture : Photo Vivant Univers

HISTOIRE IMMEDIATE DU RWANDA: REMONTER DIRECTEMENT AUX SOURCES

Par Jean Marie Vianney HIGIRO, USA

Écrire l'Histoire d'un pays demande de grandes précautions. La collecte des données exige d'aller directement à la source pour éviter de succomber aux opérations délibérées de désinformation. Dans une guerre, la vérité est la première victime. La question est de savoir si la priorité de ceux qui écrivent sur le Rwanda est la recherche de la vérité ou l'avancement dans leur carrière!

En mars 1999, *Human Rights Watch* et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'homme ont publié un rapport de près de 800 pages sur le génocide au Rwanda intitulé "*Aucun témoin ne doit survivre*". Les auteurs ont eu accès à une documentation écrite et orale très riche. Mais ce qui m'a frappé en le lisant, c'est le peu d'informations sur le Front Patriotique Rwandais (FPR) et des analyses fondées sur des témoignages non vérifiés. Pour pallier de telles lacunes, il faut, dans la mesure du possible, aller directement aux sources lors de la collecte des témoignages.

PEU D'INFORMATIONS SUR LE FPR

Le rapport ne donne pas beaucoup d'informations sur le FPR, l'idéologie et les crimes commis par cette organisation. Les auteurs reconnaissent eux-mêmes que les tueries commises par le FPR contre la population civile ont été jusqu'ici peu documentées (page 808) et ajoutent que "*le présent rapport se concentrant sur le génocide en particulier, nous n'avons donc recueilli que des informations limitées, concernant les crimes commis par le FPR*".

Pendant que le FPR faisait la guerre, il n'avait pas, comme le gouvernement rwandais, une bureaucratie pour archiver les documents. De plus, la plupart des fondateurs de cette organisation étaient des combattants vétérans de la guérilla ougandaise qui a conduit Yoweri Museveni au pouvoir. Ils étaient très conscients des répercussions que les écrits et les indices des crimes ont sur l'opinion publique internationale. Ainsi, la crémation des victimes du FPR, le secret, le transfert des cadavres du lieu du crime vers un lieu caché, la communication par messages codés et le double langage faisaient partie de cette stratégie de soigner l'image de l'organisation auprès de l'opinion publique internationale.

Je comprends donc combien il est difficile d'obtenir des données sur les activités du FPR. Cela dit, il y a quand même des informations sur le FPR qui n'auraient pas dû échapper aux auteurs. Voici des exemples:

- **La conférence de la diaspora tutsi à Washington, DC en 1988**

Le rapport ne signale nulle part la contribution de *United States Committee for Refugees* dirigée par Roger Winter. J'ai assisté à la première journée de la conférence de la diaspora tutsi tenue à Washington, DC en 1988, sur invitation du président de la diaspora tutsi aux États Unis, Georges Rubagumya. A l'époque, je venais de terminer mes études à l'Université du Texas à Austin. M. Winter se trouvait dans la salle de conférence. Quand il ne faisait pas les cents pas dans la salle, il se plaignait du fait que la conférence se déroulait dans des langues qu'il ne comprenait pas. Son organisation avait fourni la logistique de la conférence. Deux représentants du Département d'État et un diplomate ougandais assistaient à la conférence. Aloys Habimana, étudiant lui aussi, tué par le FPR à Kigali en 1994 et moi-même, étions les seuls Hutu présents lors de la journée d'ouverture.

Lorsque nous nous sommes présentés au lieu de la conférence, au lendemain de l'ouverture, les organisateurs avaient déplacé les délibérations à un autre endroit et nous en avons été exclus de ce fait. Il faut dire que la veille certains participants s'étaient montrés polis à notre endroit et que

d'autres nous avaient été extrêmement hostiles. Ces derniers voyaient en nous les représentants du régime Habyarimana.

Combien d'autres organisations, à l'instar de *US Committee for Refugees*, sous la couverture des activités humanitaires ont contribué à la formation d'une organisation politique et militaire? Combien ont facilité la collecte des fonds pour acheter des armes?

RECRUTEMENT DU FPR AU RWANDA AVANT 1990

Le rapport laisse croire que le FPR n'avait pas d'organisation au Rwanda avant le 1^{er} octobre 1990. Il déclare ceci à la page 156: "Depuis le début de la guerre, un petit nombre de personnes oeuvrant en faveur du FPR au Rwanda en collectant surtout de l'argent pour soutenir la guérilla. A la fin de juillet ou au début d'août 1993, le FPR amena un nombre de plus en plus important de jeunes dans la zone qu'il contrôlait, pour en faire des agents politiques qui renforceraient son réseau dans le pays".

Du mois de mai au mois d'août 1993, j'ai participé à la commission chargée de la réinstallation des déplacés de guerre dans la zone demilitarisée de la Préfecture de Byumba. Le FPR en faisait partie. Durant cette période un membre du FPR qui est aujourd'hui un des officiers supérieurs de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) m'a confié qu'il avait été recruté en 1988 alors qu'il enseignait dans l'une des écoles secondaires de la Préfecture de Kibuye. Il a donc quitté le Rwanda à l'époque de la *Rwandese Alliance of National Unity* (RANU), organisation qui a précédé le FPR. La RANU avait déjà des antennes au Rwanda qui s'occupaient du recrutement des jeunes tutsi et de l'organisation d'un réseau à travers le Rwanda mais au sein de l'ethnie tutsi. C'est ainsi qu'à la veille de l'invasion du FPR du 1^{er} octobre 1990, quelques jeunes tutsi qui étaient au courant de l'imminence de l'attaque, sont sortis du pays pour s'installer dans les pays limitrophes. Certains ont pris des chambres d'hôtel à Goma car ils s'attendaient à une guerre éclair.

**PILLAGE, DÉPEUPLEMENT ET DESTRUCTION
DANS LA ZONE DÉMILITARISÉE**

Dans cette zone, les tôles et les portes des maisons d'habitations avaient été enlevées. Les portes, le mobilier et les installations sanitaires des bâtiments publics (bureaux communaux, bureaux de secteur, écoles et centres de santé) avaient été emportées. Les archives avaient été détruites et éparpillées par terre à l'intérieur et à l'extérieur des édifices publics. On dirait que le FPR pratiquait une stratégie délibérée de dépeuplement et de pillage. Il y avait souvent des enlèvements de personnes et des infiltrations du FPR dans les Forces Armées Rwandaises (FAR).

MASSACRE DE NGARAMA EN COMMUNE DE GITUZA

Le rapport ne mentionne pas le massacre perpétré à Ngarama, Commune Gituza, Préfecture de Byumba en mars 1993 après la violation du cessez-le-feu par le FPR. Dans ses journaux parlés, Radio Rwanda avait attribué ce massacre au FPR. Cela avait provoqué des remous dans les milieux de l'opposition qui voyaient dans cette information une manoeuvre du MRND contre les négociations en cours à Arusha. Pour vérifier cette information, les représentants des Organisations des Droits de la Personne et de la presse se sont rendus sur le lieux du massacre sous la protection du Groupe d'Observateurs Militaires Neutres (GOMN).

Au retour à Kigali, ceux d'entre eux qui soutenaient l'opposition ont déclaré qu'il n'y avait eu tout au plus que cinq ou six personnes tuées tandis que ceux qui soutenaient le régime Habyarimana ont annoncé qu'il y avait eu plus de cent vingt personnes tuées. Il est à noter ici que les Associations des Droits de la Personne et la plupart des organes d'informations se comportaient comme des extensions des partis politiques. Seuls les représentants des journaux *Imbaga*, *Isibo* et *Kinyamateka* ont publié des articles recommandant une enquête indépendante. *Isibo* a même publié les photos des cadavres.

Je faisais partie de cette délégation. Durant cette visite, j'ai vu les restes des carcasses humaines qui avaient été enterrées à la hâte dans des fosses anti-érosives. Sur une superficie d'environ deux hectares, j'avais pu, compter au moins soixante personnes tuées. Les bras des victimes avaient été croisés derrière et ligotés avec des cordes. A plusieurs endroits, les os des jambes ou des bras étaient visibles et les cordes utilisées étaient encore là. Les charognards avaient déjà mangé la chair.

ASSASSINAT DU DIRECTEUR DE L'USINE A THE DE CYOHOHA-RUKERI A KINIHIRA

L'assassinat du directeur de l'usine de thé de Cyohoha-Rukeri, de sa femme et trois de ses collaborateurs, a eu lieu dans l'après-midi du 16 mars 1994 dans la zone démilitarisée de Kinyihira. Le lendemain, j'ai dépêché Viateur Kalinda, responsable du centre régional d'information de Nyumba et membre de la commission d'information du Mouvement démocratique Républicain (MDR). Il a recueilli des informations auprès des paysans qui avaient été témoins de cet assassinat. De retour à Kigali il m'a fait écouter l'enregistrement des voix des témoins. Ces témoins indiquaient les endroits où les auteurs du crime avaient tendu l'embuscade et la direction de leur fuite après le crime. Les paysans pointaient clairement le doigt sur le FPR. Comme indiqué plus haut, j'avais passé trois mois dans cette zone comme membre de la commission chargée de réinstaller la population dans la zone démilitarisée et je connaissais sa géographie.

Cet assassinat est intervenu au moment où l'hostilité au FPR était de plus en plus grandissante. Dans l'intérêt de préserver le processus d'Arusha farouchement combattu par le MRND et la faction MDR Power, j'ai décidé de ne pas diffuser une information susceptible d'attribuer ce crime au FPR. Je connais une personne qui se trouvait à Kinyihira ce jour là et qui m'a confirmé la version que Kalinda avait recueillie auprès des paysans. Mais pour sa sécurité, je ne révélerai pas son nom.

AUTRES CRIMES QUI AURAIENT ÉTÉ COMMIS PAR LE FPR AVANT LE 6 AVRIL 1994

En plus des crimes signalés plus haut, il existe d'autres crimes dont l'auteur ne peut être que le FPR, vu les conditions dans lesquelles ces crimes ont été perpétrés. Ces crimes ne sont pas mentionnés par le rapport ou sont mentionnés comme des faits divers. En voici une liste:

- Extermination d'un bon nombre de réfugiés burundais qui habitaient en commune Muvumba, le massacre des Hima et la mise à feu de leurs habitations. Lors de l'invasion du FPR en octobre 1990, le FPR ne faisait pas de déplacés. Il tuait toute personne rencontrée au passage, sans distinction ethnique.
- Extermination de la population habitant le secteur Shonga, en commune Muvumba, Préfecture de Byumba. Le FPR a occupé cette localité depuis le 1er octobre 1990 jusqu'à sa victoire. Cette population a été décimée par le FPR.
- Massacres à Ruhengeri, le 22 janvier 1991 lors de l'attaque du FPR de la prison de cette ville qui a libéré les prisonniers politiques dont le major Lizinde et le major Biseruka.
- Massacres de Mutura et Kirambo. Avant le 6 avril 1994, la MINUAR a mené des enquêtes sur ces deux massacres à l'insu de la population rwandaise et ne lui avait jamais présenté ses conclusions. Dans le cadre de l'enquête sur le massacre de Kirambo, la MINUAR m'avait interrogé sur la provenance des informations que Radio Rwanda avait diffusé sur ce massacre.
- Massacres de Mukingo, Kinigi et Kigombe. Ces massacres étaient une expédition punitive pour venger les Tutsi rwandais morts au Burundi après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye. Paul Kagame lui-même a signé un communiqué remis à la presse, avec en annexe, les noms des Tutsi rwandais tués.

Dans ce communiqué, il accusait le gouvernement rwandais et ses médias d'être responsables des tueries au Burundi et menaçait de poursuivre la guerre si les médias rwandais n'arrêtaient pas leur propagande.

- Assassinats d'Emmanuel Gapyisi, Félicien Gatabazi et de Pierre Rwambuka.

Le rapport de Human Rights Watch et la Fédération des Ligues des Droits de l'Homme donne l'impression que le FPR était satisfait des accords d'Arusha et que le Président Habyarimana, le parti MRND, la CDR et les factions Hutu Power étaient les seuls opposés aux accords d'Arusha. Mais en réalité, même si le FPR avait obtenu la part du lion à Arusha, pour lui l'accord représentait un obstacle à la prise du pouvoir. Malgré l'idéologie nationaliste que le rapport attribue au FPR, cette organisation n'appréciait pas que l'accord donne trop de pouvoir aux Hutu. L'accord prévoyait des élections dans les deux ans et le FPR n'espérait pas les gagner. Kagame disait, à qui voulait l'entendre, qu'une fois la paix revenue au Rwanda, il retournerait aux études. En fait, c'était une façon de dire qu'il n'allait pas rentrer au Rwanda et qu'il resterait à l'extérieur, bien entendu avec son armée. C'est pourquoi le FPR cherchait à tout prix un prétexte qui lui donnerait l'occasion de reprendre la guerre. Il était très confiant en sa force dans la mesure où les Forces Armées Rwandaises (FAR) étaient très divisées et démoralisées. Le FPR pratiquait une stratégie de double langage comme dans la culture rwandaise comme "ubwenge". Celle-ci échappe aux observateurs étrangers.

Ces assassinats des leaders politiques avaient donc pour but de provoquer des troubles pour que la guerre reprenne. D'après un agent de renseignement du régime FPR qui vit aujourd'hui en exil, ces assassinats politiques étaient perpétrés par le *Department of Military Intelligence* (DMI) dirigé par Kayumba Nyamwasa, l'actuel chef d'État major de l'APR et dont les officiers ci-après étaient membres: Rwahama Jackson Mutabazi, Steven Balinda, Charles Karamba, Dan Gapfizi, Dan Munyuza, Denis Karera, Jimmy Mwesigye et Joseph Nzabanita.

Au lendemain de la mort de Gatabazi, un membre du comité exécutif du Parti Social Démocrate (PSD) avec lequel j'entretenais d'excellentes relations, m'a bien dit que le FPR avait assassiné Gatabazi parce qu'il virait le parti vers le MRND. Cette même personne, qui avait d'excellents rapports avec Patrick Mazimpaka, vice-président du FPR a eu un long entretien avec moi à la direction de l'ORINFOR dans la semaine qui a précédé le 6 avril 1994.

Notre entretien a porté sur l'avenir du pays et le programme du FPR. Après cet échange de vue, il m'a dit que la reprise de la guerre était imminente et que quelqu'un allait me téléphoner au moment opportun pour m'indiquer le lieu où je me rendrais pour ma protection. Il m'a prié de ne pas divulguer la teneur de notre conversation pour ne pas me mettre en danger. J'ai cherché à le joindre par téléphone après l'attaque contre l'avion du Président Habyarimana mais son téléphone était tout le temps occupé. Je ne l'ai plus revu.

RADIO MUHABURA

A propos de Radio Muhabura, le rapport dit entre autres que "Peu après le début de la guerre, le FPR créa sa propre station Radio Muhabura, mais l'émetteur ne couvrait pas tout le pays. Au départ de nombreux Rwandais avaient peur de l'écouter, mais son audience augmenta progressivement en 1992 et en 1993. Bien qu'elle glorifiait le FPR, elle le fit davantage dans un esprit nationaliste qu'éthnique en accord avec sa politique générale qui consistait à minimiser les différences entre Hutu et Tutsi"(p.85).

J'écoutais et j'entendais très bien Radio Muhabura à Kigali et partout où je me déplaçais au Rwanda. Entre 1992 et 1993, j'ai séjourné plusieurs fois à Bujumbura où j'ai participé comme formateur à des séminaires organisés pour les journalistes du Rwanda, du Burundi et du Zaïre. J'écoutais très bien cette radio dans ma chambre à l'Hôtel Le Doyen. Durant mon exil à Nairobi, du 10 avril au 19 juillet 1994, j'écoutais Radio Muhabura le matin, à midi et le soir.

IDÉOLOGIE NATIONALISTE

Le rapport affirme que les programmes de Radio Muhabura avaient un contexte nationaliste. Une des chansons qui étaient diffusées par Radio Muhabura permet au lecteur de se faire une idée de cette idéologie nationaliste. Pour comprendre son contenu sibyllin, il faut aller au delà du caractère dénotatif du texte. La chanson est intitulée "Nta ni kibazo cyambuza kujya iwacu mu Rwanda".

En voici le texte en kinyarwanda. La traduction française est mienne.

Isi yacu yali amata n'ubuki,
 Notre terre était lait et miel
Umubiligi azana umwiryane mu Rwanda.
 Le belge a apporté les divisions
Abazungu badutse mu Rwanda bati:
 Les blancs ont fait irruption au Rwanda et ont dit
Gatutsi atangire umwiryane turahunga.
 Aux Tutsi de déclencher les divisions, nous avons fui.
Ababyeyi hamwe n'urubwiruko,
 Parents et jeunes gens
Nimuhaguruke turwanire iwacu dutahe.
 Levez-vous, combattons pour notre pays pour que nous rentrions
Habyarimana hamwe na ba runyunyusi.
 Habyarimana et vous les suceurs
Murebe iyo mujya bitinde bitebuke turaje.
 Cherchez ou aller, tôt ou tard nous viendrons.
Habyarimana na Nyirasafari ONAPO runiga mpinja.
 Habyarimana et Nyirasafari ONAPO, le suffocateur des bébés,
Mbese ubwo mwizeye iki?
 Qu'espérez-vous?

En plus de simplifier l'Histoire du Rwanda, la chanson appelant à la mobilisation des réfugiés tutsi et par ricochet les Tutsi, restés au Rwanda, contre le régime Habyarimana profère des menaces contre ceux

qui soutiennent son régime. Clairement, il n'est pas question de rentrer au Rwanda pour cohabiter avec ces derniers. Ils doivent s'exiler ou succomber sous les bottes du FPR. En lisant le texte de cette chanson, pensez à la politique de dépeuplement, de destructions et de tueries du FPR durant sa conquête du pouvoir. Les chansons de ce genre étaient diffusées dans des taxis à Kigali. J'ai vu des Hutu qui sortaient de tels taxis, fâchés ou qui refusaient de voyager à bord.

AUTRES MÉDIAS DES RÉFUGIÉS TUTSI

Les auteurs du rapport n'ont-ils jamais entendu parler des autres médias des réfugiés tutsi tels que *Impuruza*, *Inkotanyi*, *Le Patriote*, *Huguka*, *Umulinzi*, etc? *Impuruza*, édité par Alexandre Kimenyi, professeur de linguistique à l'Université d'État de Californie à Sacramento, devenu directeur de la commission d'information du FPR après la désertion de Shyirambere Barahinyura à ce poste, circulait à Kigali sous le manteau. Le poème intitulé *Nsingize Gisa umusore utagira uko asa* écrit par Kimenyi et publié par *Impuruza* numéro 17 en décembre 1990 constitue un exposé de l'idéologie super raciste de cette organisation.

En voici un extrait:

Mfizi ifora imfuruta imfura zigafungurwa

Taureau qui brandit les cornes [Fred Rwigyema et les notables des Tutsi] retrouvent la liberté

Ubwo wakoze mu ntagara

Ukarekura intanage

Puisque tu décides d'utiliser l'arsenal et de décocher des flèches

Abatindi ntibazatinda gutondora

Les crétins [les Hutu] seront immédiatement mis en débandade

Izo siha zisanzwe zisahura zirasuherewe

Ces rats sauvages [les Hutu] habitués au pillage ont déjà pris

panique

Ibyo birumbo bitarambirwa kutwambura

Ces vauriens [les Hutu] qui ne cessent de nous [les Tutsi] piller notre patrimoine

Bihora bidukindura bidutimbura bigamije kutulimbura

Ils (des Hutu) ne cessent de nous [les Tutsi] tuer et de nous [les Tutsi] faire violence pour nous exterminer

Izo menamabanga zatekeye amabinga

Ces traîtres (des Hutu) aux mâchoires gonflées

Amaguru ndabona ziyabangiye

Ingata zigira bwangu

Je les [les Hutu] vois fuir en désarroi

Abo bajura batujubya

Ces bandits [les Hutu] qui ne cessent de nous harceler

Ba majimbiri b'injiji zijunditse umujinya

Ces stupides aux faces laides (les Hutu) qui sont toujours pleins de rage

Inyangarwanda zirwandarika rukandavura

Ces ennemis du Rwanda (les Hutu) qui exposent le Rwanda à la saleté et le rendent précaire

Ba mabondo yamize imikondo bokabura ibibondo

Ces gens aux gros ventres sans nombril [les Hutu], qu'ils n'aient pas de progéniture.

Ibyo birumbo by'umururumba biduhombereza ibihumbi

Ces vauriens (les Hutu) toujours avides d'accumuler la richesse qui font faire faillite à des milliers des nôtres [les Tutsi]

Byamatswe imbunda birabunda

Lorsqu'ils (les Hutu) ont entendu le bruit du canon, ils (les Hutu) se sont recroquevillés comme des chiens

Byatamatswe bimokorwa bimoka

Lorsqu'ils (les Hutu) ont été débusqués, ils (les Hutu) ont trébuché et aboyé

Bizungerezwa bizunguruka mu bazungu

Ils (les Hutu) se sont évanouis en circulant parmi les blancs

Ngo babihe inzaratsi Inziza ze kubizungura.

Pour qu'ils (les blancs) leur (les Hutu) donnent des amulettes pour qu'ils (les Hutu)

demeurent au pouvoir.

Le journal *Impuruza* a commencé d'être publié au début des années 1980. Il a publié 19 numéros. Le dernier a paru en 1992. Après la victoire du FPR, l'éditeur est resté le même mais le titre a changé. Le journal s'appelle aujourd'hui *Wihogora*. Durant son existence, *Impuruza* s'est évertué à assimiler les réfugiés tutsi aux Palestiniens Arabes chassés de leur *homeland* par Israël. Aujourd'hui, *Wihogora* assimile les Tutsi aux juifs, victimes de l'Allemagne nazie.

ANALYSES FONDÉES SUR DES TÉMOIGNAGES NON VÉRIFIÉS

Le rapport de Human Rights Watch présente ici et là des analyses fondées sur des témoignages non vérifiés. Voici quelques exemples:

- **RADIO TÉLÉVISION LIBRE DES MILLE COLLINES (RTL.M)**

Le rapport affirme à la page 86 que la RTL.M était liée à Radio Rwanda, à d'autres services de l'État et au MRND et que son personnel provenait de la Radio nationale. Ils ajoutent que "*La RTL.M était autorisée à diffuser ses programmes sur les mêmes fréquences que la Radio nationale, entre huit heures et onze heures du matin, moment où celle-ci n'émettait pas, ce qui incita les auteurs à penser que les deux stations étaient liées, voire identiques*"

Si les relations entre Radio Rwanda et la RTL.M étaient si cordiales, pourquoi avant le 6 avril 1994 cette dernière passait-elle son temps à me calomnier? J'étais alors directeur de l'Office Rwandais de l'Information, ORINFOR. Pourquoi en avril 1994, la RTL.M a-t-elle demandé à ses auditeurs de me traquer pour me tuer? Pourquoi un groupe de soldats des FAR a été envoyé plusieurs fois à mon domicile pour m'abattre? Je suis tout à fait d'accord que la RTL.M était une station indirectement liée au MRND mais donner l'impression que la RTL.M était en quelque sorte une branche de Radio Rwanda et affirmer qu'il y avait un arrangement entre les deux radios relève d'une fabrication.

Avant la libéralisation de l'audiovisuel en 1991, le ministère des Transports et Communications (MIINTRANSCO) gérait toutes les fréquences attribuées au Rwanda par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) basée à Genève. Comme Radio Rwanda avait le monopole de l'audiovisuel, toutes les fréquences accordées au Rwanda dans le domaine de la radiodiffusion lui revenait. Avec la libéralisation de l'audiovisuel, le MINITRANSCO a repris une fréquence que Radio Rwanda devait utiliser pour desservir Kigali et ses environs mais qu'elle n'utilisait pas et l'a attribuée à la RTLM. Quand j'ai été nommé directeur de l'ORINFOR en 1992, j'ai voulu protester. Après avoir vu les documents échangés entre le MINITRANSCO et l'ORINFOR avant la libéralisation de l'audiovisuel, j'ai conclu que c'était inutile. Radio Rwanda n'utilisait pas cette fréquence, en plus le MINITRANSCO revenait au FPR en vertu de l'accord de paix d'Arusha. J'espérais que la gestion des fréquences au Rwanda serait revue.

Quant au personnel de la RTLM, s'il est vrai qu'une bonne partie provenait de Radio Rwanda, les auteurs du rapport n'indiquent pas que Noël Hitimana avait été licencié depuis bien longtemps par Radio Rwanda pour violation de l'éthique professionnelle et que Gaspard Gahigi et Kantano Habimana avaient librement quitté Radio Rwanda pour travailler pour le MRND.

Comme le cas du personnel, ils suggèrent que les équipements de la RTLM provenaient de Radio Rwanda. La Section Technique de Radio Rwanda était divisée en deux sous-sections : la sous-section Basse Fréquence et la sous-section Haute Fréquence. La première s'occupait des studios et du matériel d'enregistrement et la seconde s'occupait des émetteurs. S'il est vrai que le responsable du service technique était Joseph Serugendo, président de la commission de développement des Interahamwe, milice du MRND, il est aussi vrai que le chef de la sous-section Basse Fréquence était Sylvestre Kalisa, et le chef de la sous-section Haute Fréquence Innocent Habyarimana, tous deux membres de la faction du MDR dirigée par le Premier ministre Uwilingiyimana et le Premier ministre désigné par l'accord de paix d'Arusha, Faustin Twagiramungu.

Serugendo ne pouvait se livrer à des activités de pillage du patrimoine sans se faire démasquer. D'après le statut du personnel des établissements publics, j'avais le droit de le suspendre par mesure d'ordre.

Je suis en possession d'une copie d'une lettre que j'ai adressée au Président Directeur Général de la RTLM concernant une émission diffusée par Radio Rwanda et que la RTLM avait diffusée sans autorisation de l'ORINFOR. Cette émission concernait un débat entre Twagiramungu, président du MDR et Jean Bosco Barayagwiza, conseiller à la Coalition pour la Défense de la République (CDR).

Dans cette lettre, je demandais au Président Directeur Général de cette radio de mettre fin à la piraterie des émissions de Radio Rwanda par la RTLM. J'ai obtenu cette lettre grâce à Reporters Sans Frontières.

Les auteurs du rapport n'ont fait que reprendre les rumeurs qui circulaient à Kigali avant avril 1994 et que Jean-Pierre Chrétien a fait accréditer comme vérité. Je crois qu'il y aurait dû y avoir, de la part des auteurs du rapport de Human Rights Watch un effort de vérification et de confrontation des sources d'information.

• TÉLÉVISION RWANDAISE ET MORT DE NDADAYE

Les médias rwandais tant publics que privés ont largement fait état de l'assassinat du président Melchior Ndadaye. Selon le rapport (page 162): *"La télévision nationale qui ne se contentait pas seulement à ce genre de propagande, montra pendant plusieurs heures le corps boursoufflé et mutilé, en affirmant qu'il s'agissait du cadavre de Ndadaye"*.

Dire que la télévision nationale a montré pendant des heures le cadavre gonflé et mutilé de Ndadaye indique la mauvaise foi des informateurs pour les raisons ci-après: lorsque la télévision rwandaise a débuté en décembre 1991, elle diffusait le samedi et le dimanche pendant deux heures, soit de 18 heures à 20 heures, et ne desservait que la ville de Kigali et ses environs.

Ce n'est qu'en août 1993 que le réseau de la télévision est devenu national puisqu'il desservait tout le pays. Le nombre de jours de diffusion est passé de deux jours par semaine à trois jours: vendredi, samedi et dimanche et la durée des programmes de deux heures à trois heures, sauf lorsqu'il y avait des rencontres internationales de football à retransmettre en direct. Le nombre de téléviseurs était concentré dans la capitale parmi les gens aisés.

Durant les débuts de la Télévision Rwandaise, il y avait des coupures fréquentes de courant dues aux dommages que le FPR avait causés à la centrale hydroélectrique de Ntaruka. La fourniture d'électricité était rationnée et certains quartiers étaient dans l'obscurité la nuit. Comme la Télévision Rwandaise n'était pas dotée d'un groupe électrogène de secours, le rationnement de l'électricité l'empêchait de fonctionner normalement. Quelque fois la production des programmes et la diffusion étaient arrêtées faute de courant. Comment donc la Télévision Rwandaise en des circonstances aussi difficiles, aurait-elle pu montrer, des heures durant, le corps mutilé du président Ndadaye?

Ce dont je suis sûr, c'est que dans le sillage de la mort de Ndadaye, un reportage de la Télévision Rwandaise sur les corps des victimes de la répression de l'armée burundaise, charriés par la rivière Akanyaru puis la rivière Nyabarongo avait irrité certains milieux politiques de l'opposition. C'est à cette époque que Kagame a signé le communiqué cité plus haut. Certains membres de l'opposition m'ont accusé d'être de collusion avec le MRND.

Les tenants du MRND m'ont accusé de ne pas faire suffisamment de reportages sur les atrocités au Burundi, à cause, disaient-ils, des ordres que je recevais du Premier ministre désigné Iwagiramungu et du Premier ministre Uwilingiyimana. Je m'étais moi-même rendu au pont de Kanzenze et j'avais vu des corps passer sous le pont. J'estimais que la meilleure façon de faire cesser des tueries était de les dénoncer auprès de l'opinion publique internationale, ce que la Télévision Rwandaise a fait.

• **DIFFUSION DU DISCOURS DE LÉON MUGESERA**

Le rapport poursuit à la page 106: "*Le discours de Mugesera fut enregistré. Des extraits furent diffusés par la radio nationale et des copies de la cassette circulèrent à Kigali et dans d'autres villes. Un journal publia le texte*".

Je voudrais profiter de cet extrait pour expliquer la manière dont le discours de Mugesera a été diffusé au public. Quand le multipartisme a été légalisé le 10 juin 1991, j'étais déjà chef de Section Études et Programmes à l'ORINFOR. J'ai conseillé au directeur de l'ORINFOR, d'alors, M. Ferdinand Nahimana, d'enregistrer les discours prononcés à l'occasion des rassemblements politiques, pour contribuer à la préservation du patrimoine culturel du pays. Il a accepté cette idée. Le journaliste affecté à la couverture d'un événement de ce genre et le technicien présent pour la sonorisation étaient tenus de remettre les enregistrements à la phonothèque de Radio Rwanda. Les enregistrements faits par les techniciens passaient d'abord par la sous-section Basse Fréquence car elle était en charge de la sonorisation à Radio Rwanda.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer sa situation financière qui se trouvait dans une crise chronique depuis sa création, l'ORINFOR louait ses services de sonorisation à des particuliers. Dès l'avènement du multipartisme, le Mouvement Révolutionnaire National pour la Démocratie et le Développement (MRND) est devenu un client régulier. Il déposait chaque fois un bon de commande avant ses rassemblements politiques pour obtenir la sonorisation. Comme le MRND ne payait pas, l'ORINFOR a commencé d'exiger un paiement au comptant. Dans la suite, il semble que le MRND a loué ses services ailleurs.

Lorsque Mugesera a prononcé son discours, il y avait sur place Florent Kampayana, chef du Centre d'Information de l'ORINFOR de Gisenyi, bien connu pour sa sympathie au MRND et son hostilité au FPR, et un agent de la sous-section Basse Fréquence de Radio Rwanda. Lors de son reportage Kampayana a choisi un extrait du discours de Mugesera qui n'indiquait en rien que son discours appelait à l'extermination des Tutsi. Il a

plutôt donné plus de temps à Wellars Banzi, alors président du MRND en Préfecture de Gisenyi. Le technicien a, quant à lui, sonorisé et enregistré. De retour à Kigali, il a remis la bande magnétique à Sylvestre Kalisa, chef de la sous-section Basse Fréquence pour que ce dernier l'achemine à la phonothèque.

A l'époque, Kalisa était, comme moi, représentant de la Préfecture de Byumba au sein du comité national du Mouvement Démocratique Républicain (MDR). Il a écouté le discours de Mugesera. Il en a été choqué. Il m'a invité à l'écouter aussi. Nous avons remarqué que Banzi, un politicien chevronné de Gisenyi se trouvait parmi les participants au meeting et n'avait pas répudié ce discours. Nous en avons déduit de l'attitude de Banzi que ce langage avait probablement été approuvé par les instances dirigeantes du MRND. J'ai demandé à Kalisa de mettre rapidement ce discours sur une cassette audio de peur que la copie originale ne soit détruite. J'ai téléphoné à Faustin Twagiramungu, président de la commission des relations extérieures du MDR et je lui ai communiqué les grandes lignes du discours. Il m'a demandé s'il pouvait obtenir un enregistrement. Kalisa a produit une deuxième copie que je lui ai remise. C'est à partir du parti MDR que ce discours a atteint les milieux politiques et diplomatiques et le public. Le discours a pris moins de quatre jours pour atteindre le public autre que celui de Kabaya.

Sans le technicien de sonorisation, sans Kalisa et sans le parti MDR, les milieux politiques de la capitale n'auraient pas connu l'existence du discours de Mugesera puisque le journaliste Kampayana avait décidé de l'enterrer. Après juillet 1994, Kalisa a fui à Nairobi. Il est rentré à Kigali au début de 1997 et a été recontacté à Radio Rwanda. Le 19 février 1998 vers 16 heures, alors qu'il se trouvait au travail à Radio Rwanda, Kalisa a été convoqué à la direction de l'ORINFOR et depuis lors il est porté disparu.

• RUBANDA RUGUFI OU RUBANDA NYAMWINSHI

Le rapport note à la page 53 que les leaders Hutu des années 1960 ont profité des attaques des réfugiés Tutsi pour créer le mythe d'une

révolution Hutu. Il poursuit en disant: "Pour eux, cette lutte-avait été aussi courageuse que légitime: les Hutu en tant que "grande majorité"-rubanda nyamwinshi"- avaient le droit de diriger la minorité. A leurs yeux, la majorité ethnique constituait nécessairement une majorité démocratique".

Le rapport ne cite aucun document pour prouver que telle était la position des leaders Hutu. Dans un article intitulé "Guhana Ngeze Usize Abamwoshya Ni Ukwikoza Ubusa- publié par *Imbaga* n° 4 du mois d'août 1991, Gaspard Karemera, rédacteur en chef de ce journal, dénonçait la devise du journal Kangura qui était "Ijwi rigamije gukangura no kurengera rubanda nyamwinshi" ou "la voix dont l'objectif est de réveiller et de défendre la majorité". Cette devise apparaissait, disait-il, à la couverture de chaque numéro. Si les auteurs du rapport cité plus haut avaient lu cet article, ils auraient constaté que Hassan Ngeze et la clique de politiciens qui se cachaient derrière lui pour exploiter l'ethnisme, étaient les créateurs des mots "Rubanda Nyamwinshi" au lieu de les attribuer aux leaders politiques Hutu de la révolution sociale de 1959.

Les leaders Hutu des années 1960 ont plutôt employé les mots "Rubanda Rugufi" ou le "menu peuple", c'est-à-dire: les opprimés, à savoir les Hutu, les Tutsi de basse condition et les Twa. Dans le contexte de la révolution sociale de 1959, "Rubanda Rugufi" ou le menu peuple constituaient la majorité. Les mots qui reviennent souvent dans les discours du Président Kabanda sont "relèvement du standing de vie des masses populaires" ou "développement des masses populaires" et non pas "grande majorité". Après la naissance de la CDR en février 1992, ce parti, qui n'était en fait que Kangura transformé en parti politique, a intégré "Rubanda Nyamwinshi" dans son discours politique.

Je conviens que la révolution sociale de 1959 a pris une direction autoritaire et qu'elle a marginalisé certains groupes sociaux. Mais attribuer aux leaders Hutu des mots qui ne faisaient pas partie leur discours politique me paraît violer l'éthique de chercheur. Cette façon d'écrire l'histoire du Rwanda était jusqu'ici propre à Jean-Pierre Chrétien. C'est lui, en effet, qui attribue ces mots "Rubanda Nyamwinshi" aux leaders Hutu de 1959 dans son livre *Rwanda: les médias du génocide* publié en 1995 aux

éditions Karthala, page 89 sans produire un document officiel dans lequel ces mots ont été utilisés. Il traduit *Rubanda Nyamwinshi* par "masse majoritaire".

ÉVACUATION DE RWANDAIS À NAIROBI

Le rapport parle aussi des efforts de la MINUAR d'évacuer des Rwandais vers Nairobi et du refus du gouvernement kenyan de les accueillir. Selon le rapport: *"A un moment donné, la MINUAR tenta d'évacuer un grand nombre de Rwandais par avion vers Nairobi, mais le gouvernement kenyan, allié et supporter de longue date du gouvernement rwandais, refusa l'entrée à ceux qui n'étaient pas en possession de sauve-conduits délivrés par des pays tiers. Bien entendu, aucun d'entre eux n'avait obtenu de tels documents avant de quitter Kigali. L'avion fut retenu quelque temps dans un hangar destiné au fret et deux ou trois personnes en profitèrent pour s'enfuir; tous les autres Rwandais furent renvoyés à Kigali. Cette politique du gouvernement kenyan mit efficacement un terme aux efforts de la MINUAR pour évacuer des Rwandais menacés"*(p.716).

Je suis arrivé à Nairobi le 10 avril 1994 au cours d'une évacuation organisée par les États Unis d'Amérique. De fin juin au 19 juillet 1994, j'ai séjourné à Shawurimoyo dans un bâtiment du YMCA situé dans une banlieue de Nairobi sous les auspices du HCR. C'est à cet endroit que le HCR logeait les réfugiés rwandais évacués à Nairobi par la MINUAR et ceux abandonnés à l'aéroport de Nairobi par les avions français et belges en transit. J'ai eu suffisamment le temps d'entendre mes compatriotes échanger des informations sur les péripéties de leur fuite du Rwanda. Grâce à mes compatriotes, l'avion de la MINUAR a fait au moins trois voyages entre Kigali et Nairobi en évacuant quelques réfugiés rwandais. Grâce aux contacts de la MINUAR et du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) avec les autorités kenyanes, ces Rwandais ont été bien accueillis à l'aéroport et ont été autorisés à séjourner au Kenya. Ils étaient environ une trentaine.

Par contre, les avions belges et français qui évacuaient les ressortissants belges et français faisaient escale à Nairobi et débarquaient les réfugiés rwandais avant de continuer vers l'Europe. Je crois que les autorités kenyanes ont désapprouvé cette façon de traiter les Africains et ont mis en quarantaine ces réfugiés rwandais pendant presque deux mois. La Croix Rouge et le HCR leur ont fourni des tentes et de la nourriture à l'aéroport. Après des tractations avec les autorités kenyanes, ces Rwandais ont été autorisés à entrer au Kenya et le HCR les a logés au YMCA situé à Shawurimoyo et à Isiri, une autre banlieue de Nairobi.

Ces Rwandais, dont le nombre atteignait à peu près soixante, ont été admis comme réfugiés au Canada et aux États-Unis d'Amérique. J'ai même servi d'interprète quand le fonctionnaire américain de l'immigration a procédé au triage de ces réfugiés. C'est vers fin juin 1994, que les réfugiés ont commencé à partir pour ces deux pays. Je dispose des adresses et des numéros de téléphone de certains d'entre eux. Parmi ces Rwandais se trouvaient des personnes qui avaient cherché refuge au Stade Amahoro avant d'être évacués sur Nairobi par la MINUAR. Ils ont été témoins des exécutions sommaires perpétrées par le FPR aux alentours du stade. Ils ont vu les soldats du FPR faire sortir du stade des personnes à exécuter.

En conclusion, les exemples ci-dessus prouvent que des données sur l'idéologie fasciste, l'organisation et les crimes du FPR existent bel et bien. Mais je n'ai fait qu'exposer les informations dont je dispose grâce aux fonctions que j'ai exercées au Rwanda avant de fuir le Rwanda. Je suis sûr que d'autres personnes qui ont survécu au génocide et aux massacres et qui sont capables de s'exprimer comme moi, peuvent fournir de très riches témoignages. Il suffit d'accepter de collecter et analyser des témoignages quand bien même ces témoignages contredisent l'image de libérateur disséminée soigneusement à travers les médias internationaux, les chancelleries et les organisations non gouvernementales occidentales par le FPR et ses adulateurs. La collecte des données exige d'aller directement à la source pour éviter de succomber aux opérations délibérées de désinformation car dans une guerre la vérité est la première victime. La question est de savoir si la priorité de ceux qui écrivent sur le Rwanda est la recherche de la vérité ou l'avancement dans leur carrière. □